Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 38 (1912)

Heft: 11

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

amont, resterait constant et ce n'est que le diamètre qui augmenterait à proportion de la diminution de pression. Le cœfficient de sécurité pour toute la conduite atteindrait dix fois la charge de rupture. Devis : 163 000 fr.

- 9. Conduite de distribution. L'extrémité inférieure de la conduite sous pression reçoit les 4 tubulures des dérivations allant aux turbines et aux appareils compensateurs de pression. Devis: 9950 fr.
- 10. Turbines et accessoires. Nous avons prévu pour les débuts 2 turbines de 3500 HP chacune, devant actionner les génératrices et une turbine de 120 HP destinée à l'excitation. Toutes ces turbines seront munies de régulateurs automatiques de vitesse, ainsi que de compensateurs automatiques de pression, destinés à éviter les effets de surpression par les coups de bélier. Devis : 45 000 fr.
- 11. Bâtiment de l'usine. Nous projetons une construction simple, mais plaisante et cadrant, par son caractère rustique, avec le paysage. Néanmoins, vu l'importance des travaux de fondation, nous avons évalué le coût de ce bâtiment, y compris l'appartement qui devra y être aménagé, à 80 000 fr.
- 12. Machines et installations électriques. Conformément aux dispositions des turbines, nous avons prévus 2 génératrices de 3500 K. V. A. et une excitatrice de 100 K. V. A. Les tableaux et appareils de réglage seront installés aux côtés immédiats des groupes de machines, afin que le même homme de service puisse simultanément desservir le réglage de vitesse et le réglage de la tension. Les génératrices sont prévues pour une tension de 8 000 volts correspondant aux génératrices des usines de Montbovon et de Romont. Il est cependant prévu une installation de surélévation de tension de 8 000 à 32 000 volts. L'installation électrique complète, y compris les transformateurs, coûtera selon devis Alioth, 170.000 fr.
- 13. Ligne aérienne. La ligne aérienne est destinée à relier la nouvelle usine aux autres et sera construite dès le début pour 32 000 volts, quoiqu'elle ne doive servir à ce moment que pour une tension de 8000 volts. Devis : 100 000 fr. Ce devis comporte cependant la dépense nécessaire pour relier l'usine du Gros-Mont à la ligne à haute tension 32 000 volts nouvellement construite entre Hauterive et Romont.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central, du 11 mai 1912.

Les statuts des sections de la Chaux-de-Fonds et d'Argovie, conformes aux statuts centraux, seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée des délégués.

Inscription au registre du Commerce. — Afin de conférer la protection légale aux initiales S. I. A., conformément à l'art. 7 des statuts, la Société sera inscrite au Registre du Commerce.

Secrétariat. — Il sera transferé à partir du 29 mai, à la Paradeplatz, 2.

Le Comité prend connaissance d'une réclamation de M. H. Wagner, à Zurich, visant la rédaction de la Schweiz Bauzeitung au sujet de l'art. « Standesfrage u. Berufsmoral » paru dans le Nº du 11.

Association internationale pour l'essai des matériaux.

Conférence sur les métaux, le 4 juillet 1912, à 2 1/2 h. au laboratoire fédéral d'essai des matériaux, à Zurich.

BIBLIOGRAPHIE

Le Moniteur de la construction : par O. Herzog, ingénieur 2^{me} édition. George & Cie, éditeurs, Genève. Fr. 20.

Contient des extraits du Code fédéral des obligations. Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Loi fédérale concernant le travail dans les fabriques. Lois fédérales sur la responsabilité civile des fabricants, des entreprises de transport. Lois sur les brevets d'inventions, marques de fabrique, l'expropriation pour cause d'utilité publique, etc., la législation genevoise, de nombreux tableaux et une foule de renseignements.

Loi fédérale sur l'assurance en cas de maladies et d'accidents. Fr. 2. K. I. Wyss éditeur. Berne.

Un petit volume relié, de 103 pages, avec un index alphabétique.

Beiträge zur Theorie Kontinuierlicher Eisenbeton-Konstruktionen, Wilh. Ernst & Sohn, Berlin. Mark 2.60.

Le calcul des constructions à plusieurs étages et complétement en ciment armé présente une certaine inexactitude, en ce sens que le croisement des poutres et des colonnes (ou des cloisons) constitue un encastrement plus ou moins complet, difficilement appréciable.

M. l'ingénieur Strassner étudie dans une trentaine de pages une théorie destinée à élucider ce problème ; il considère les différents étages comme continus et supportés par des colonnes (ou cloisons) admises également comme poutres continues verticales.

L'encastrement des appuis de ces poutres continues (horizontales et verticales) ayant pour effet de déplacer les foyers des différentes travées, toute l'étude porte sur la détermination de la position de ces points; celle-ci connue, le calcul des poutres peut s'effectuer par les méthodes ordinaires.

Pour que la lecture de cet opuscule ait toute sa valeur, il faut d'abord connaître les articles du même auteur parus dans «Beton und Eisen» (1911-12) intitulés «Berechnung Kontinuierlicher Eisebetonträger mit Rücksicht auf die Wirkung der Vouten». A. Mt.

Souterrain du Mont d'Or.

Avancement au 31 mai 1912. Côté Côté

				Vallorbe	Frasne	
Longueur de la galerie de base m.			m.	2 820		
))))	faîte))	2 540	590	
>>	des maçonneries de la voûte . »			2 288	330	
5)))	des piédroits.))	1 962	440000	
)))	des radiers .))	638	W III	

Lausanne. - Imprimerie E. Toso & Cie, Louve, 8.